



**As Cap Corse**  
Association des propriétaires  
[www.ascapcorse.com](http://www.ascapcorse.com)



# AVIS DE COURSE

## CRITERIUM NATIONAL CAP CORSE

Grade 5A

8 au 11 mai 2024

AUTORITE ORGANISATRICE

Société des Régates de Concarneau (SRC), Place de la Croix, 29900 CONCARNEAU

### PREAMBULE

Prévention des violences et incivilités : La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 Les règles de la classe CAP CORSE 2024
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Les IC seront disponibles le jeudi 9 mai à 10 H au Pôle Nautique place de la Croix
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription nationale.

### 3. COMMUNICATION

A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1 La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4 e catégorie de navigation.  
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la division 240.  
Les moteurs devront être embarqués et en état de fonctionner  
Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 4.2 La régata est ouverte aux CAP CORSE dont le propriétaire a réglé sa cotisation annuelle à l'As Cap Corse

- 4.3** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis. Au trésorier As Cap Corse : Alain CHEBATH, 7, place Princesse Palatine 92600 Asnières sur Seine alain.chebath@me.com
- 4.4** Les skippers des bateaux participants devront avoir 18 ans révolus au jour du départ, L'équipier (cas de la double) devra avoir 16 ans révolus au jour du départ et une autorisation parentale pour participer à l'épreuve.  
Une assurance en responsabilité civile couvrant les dommages causés au tiers devra être souscrite pour la durée de l'épreuve
- 4.5** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile compétition valide
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - une décharge de responsabilité s'ils sont mineurs.
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.
- 4.6** Les concurrents devront, pour chaque bateau, avoir à bord une VHF et/ou un téléphone portable (196 secours en mer)

## 5 DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 120 Euros.

Ces frais d'inscription comprennent :

- les manutentions de mise à flot et à terre
- la place au port du 8, 9, 10 et 11 mai 2024
- le pot d'accueil du jeudi 9 mai
- la collation de la remise des prix

Les frais du diner des équipages seront de 30 € par personne.

Préinscription avant le 15 avril et le nombre de personnes sera à confirmer lors de la confirmation des inscriptions et réglé à l' As Cap Corse .

## 6. PUBLICITE

Les bateaux doivent afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 5. PROGRAMME

**5.1** Confirmation d'inscription : (à la SRC, au Pôle Nautique de la Croix)

Le mercredi 8 mai 2024 de 17h00 à 19h00 et jeudi 9 mai 8h00 à 9 h00

**5.2** Les manutentions de mises à flot auront lieu le samedi 4 mai 12h00 à 17h00 et le mercredi 8 mai de 14h00 à 19h00. Celles de mises à terre le samedi 11 mai de 16 h00 à 18h00

**5.2** Briefing le jeudi 9 mai à 9 h00 au Pôle Nautique

**5.3** Jours de course

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	
Jeudi 9 mai	11 h Départ du 1er parcours côtier	
vendredi 10 mai	10 h Départ vers Les Glénan	
samedi 11 mai	10 h Départ du 1er parcours côtier Pas de départ après 14 h00 ( grutage )	

**5.4** Remise des prix : samedi 11 mai 2024(Pôle Nautique de la Croix) à 19 h

**5.5** Repas des équipages samedi 11 mai 2024 à 20 h au pôle nautique

## 6. CONTROLES

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

## **7. LES PARCOURS**

Les parcours seront tracés dans une zone comprise entre la Pointe de Moustierlin et la Pointe de Trévignon

Ils seront distribués avec les Instructions de Course à l'issue du briefing du jeudi 9 mai 2024 .

Le départ se fera en baie de La Forêt .

## **8. SYSTEME DE PENALITE**

Pour toutes les classes, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## **9. CLASSEMENT**

**9.1** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2 et pour valider le critérium est de 3.

**9.2** Système de classement à Minima.

**9.3** a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand quatre courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## **10 PLACE AU PORT (Cap 24 uniquement)**

Les concurrents doivent contacter le Port de plaisance de Concarneau 02.98.97.57.96 ou [gaelle.legoardet@concarneau.fr](mailto:gaelle.legoardet@concarneau.fr) pour se voir définir un emplacement et l'accès aux facilités.

## **11. PROTECTIONS DES DONNEES**

**11.1** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**11.2** Utilisation des données personnelles des participant : en participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **12. ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures.

Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

**13. PRIX**

Les prix seront distribués aux 3 premiers équipages

**14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Société des Régates de CONCARNEAU

Place de la Croix

29900 CONCARNEAU

Email : [contact@srconcarneau.com](mailto:contact@srconcarneau.com)

Site : <http://www.srconcarneau.fr>

Port de plaisance de Concarneau

02 98 97 57 96

[plaisance.concarneau@peche-plaisance-cornouaille.fr](mailto:plaisance.concarneau@peche-plaisance-cornouaille.fr)

[www.port-plaisance-concarneau.fr](http://www.port-plaisance-concarneau.fr)

Bureau du port – Môle Pénéroff – 29900

CONCARNEAU